



**Instrument de pesage à fonctionnement automatique  
trieur-étiqueteur modèle GS-CW  
Classe X(1)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

**FABRICANT :**

Société BIZERBA WERKE, WILHELM KRAUT GMBH & CO, KG, D 7460 BALINGEN (ALLEMAGNE).

**DEMANDEUR :**

BIZERBA FRANCE, 50 rue de Malacombe, 38291 ST QUENTIN FALLAVIER CEDEX (FRANCE).

**CARACTÉRISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle GS-CW ci-après dénommé "instrument" est destiné à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié.

Le mode de fonctionnement est continu : la charge est pesée en mouvement sur le dispositif récepteur de charge.

L'instrument est constitué par :

1/ un système de transport des articles constitué de 4 tapis de convoyage : tapis d'amenée, tapis séparateur d'articles, tapis de l'unité de pesage et tapis de l'unité d'évacuation. En option, l'ensemble peut être complété en sortie par un tapis avec dispositif d'éjection d'articles.

2/ une unité de pesage comprenant :

- \* un ensemble récepteur de charge-équilibreur et transducteur de charge constitué par un récepteur de charge BIZERBA type 10A ou 10B doté d'une cellule de pesée avec conditionneur de signal intégré BIZERBA type WS 10 ;
- \* un dispositif indicateur numérique dont le fonctionnement est basé sur le principe d'une conversion analogique-numérique et dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur ;
- \* un dispositif d'affichage et de commande permettant d'introduire et de visualiser les paramètres définissant l'instrument, d'intervenir sur le cycle de fonctionnement des divers organes de l'instrument (système de transport des articles, unité de pesage)

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de réglage statique de la pente ;
- pour la fonction de mise à zéro :
  - . dispositif de mise à zéro initiale,
  - . dispositif semi-automatique de mise à zéro (option obtenue au moyen d'une touche de fonction programmable),
  - . dispositif automatique de mise à zéro,
  - . dispositif de maintien de zéro ;
  - . dispositif automatique de surveillance du zéro actif lorsque les 2 dispositifs précédents ne peuvent entrer en fonction ;
- pour la fonction tare :
  - . dispositif semi-automatique de tare (option obtenue au moyen d'une touche de fonction programmable),
  - . dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension ;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de mise à niveau ;
- dispositif indicateur de niveau.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Max = 6 kg
- Min = 50 g
- e = 1 g
- Températures limites d'utilisation : de - 10 °C à + 40 °C
- T = - Max
- Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : selon la masse des objets, elle peut atteindre 66 m/min

#### **SCELLEMENTS :**

L'instrument est équipé, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme aux plans figurant en annexe.

#### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification d'un instrument concerné par la présente décision comporte les indications suivantes :

- \* nom ou marque d'identification du fabricant
- \* numéro de série et désignation du type de l'instrument
- \* vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- \* cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- \* tension de l'alimentation électrique, en V
- \* fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- \* numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
- \* indication de la classe d'exactitude sous la forme X(1)
- \* échelon(s)
- \* portée(s) maximale(s)
- \* portée minimale
- \* tare soustractive maximale, sous la forme : T = - Max

Les indications suivantes :

- échelon de vérification sous la forme e =
- portée maximale
- portée minimale ,

apparaissent sur le dispositif afficheur en permanence.

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument modèle GS-CW est effectuée en une phase dans les ateliers du demandeur.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 3/ exactitude de la tare selon la procédure décrite en Annexe A.6.6 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 4/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 6/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/, 2/ et 3/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 4/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 5/ et 6/ sont définies par le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

#### **DÉPÔT DE MODÈLE :**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 24.593, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de RHONE-ALPES et chez le demandeur.

**VALIDITÉ :**

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Présentation du bloc indicateur et de commande
- Vue générale de l'instrument et scellement

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

## NOTICE DESCRIPTIVE - PRESENTATION DE LA CONSOLE D'AFFICHAGE ET DE COMMANDE

Instrument de pesage à  
fonctionnement automatique  
trieur-étiqueteur modèle GS-CW  
classe X (1)

La console d'affichage et de commande de la trieuse pondérale BIZERBA modèle GS-CW comporte un écran d'affichage graphique à cristaux liquides et un clavier à membrane comportant 73 touches.

### FONCTIONS DES TOUCHES

Le clavier est organisé en 4 zones de touches de couleurs différentes :

Bleue : touches de navigation et d'accès au menu

Verte : touches de fonction

Jaune : touches d'entrée de données numériques

Rouge : touches d'entrée de données alphabétiques

### AFFICHAGE - ECRAN

L'écran comporte 3 zones d'affichage :

- Une zone supérieure permettant l'affichage du poids et de la tare ainsi que des valeurs Max, Min et e.
- Une zone centrale permettant l'affichage d'informations et de graphiques liés au contrôle et au traitement statistique des pesées : écarts types, histogramme de répartition des pesées etc...

- Une zone inférieure affichant le menu contextuel de l'appareil dont chaque zone est activable par une touche d'accès qui lui est dédiée.

### STRUCTURE DES MENUS

Les menus d'utilisation sont répartis en 6 niveaux accessibles au moyen de la touche « MODE » et éventuellement d'un mot de passe (pour les niveaux 2 à 5). L'accès au niveau 6 ne peut se faire qu'à partir du niveau 5 et avec un mot de passe supplémentaire.

Niveau 1 : affichage et commandes de base accessibles pour l'opérateur.

Niveau 2 : affichage et commandes complémentaires permettant l'introduction de valeurs prédéterminées ainsi que l'affichage et la commande éventuelle de l'impression de données élaborées par l'appareil.

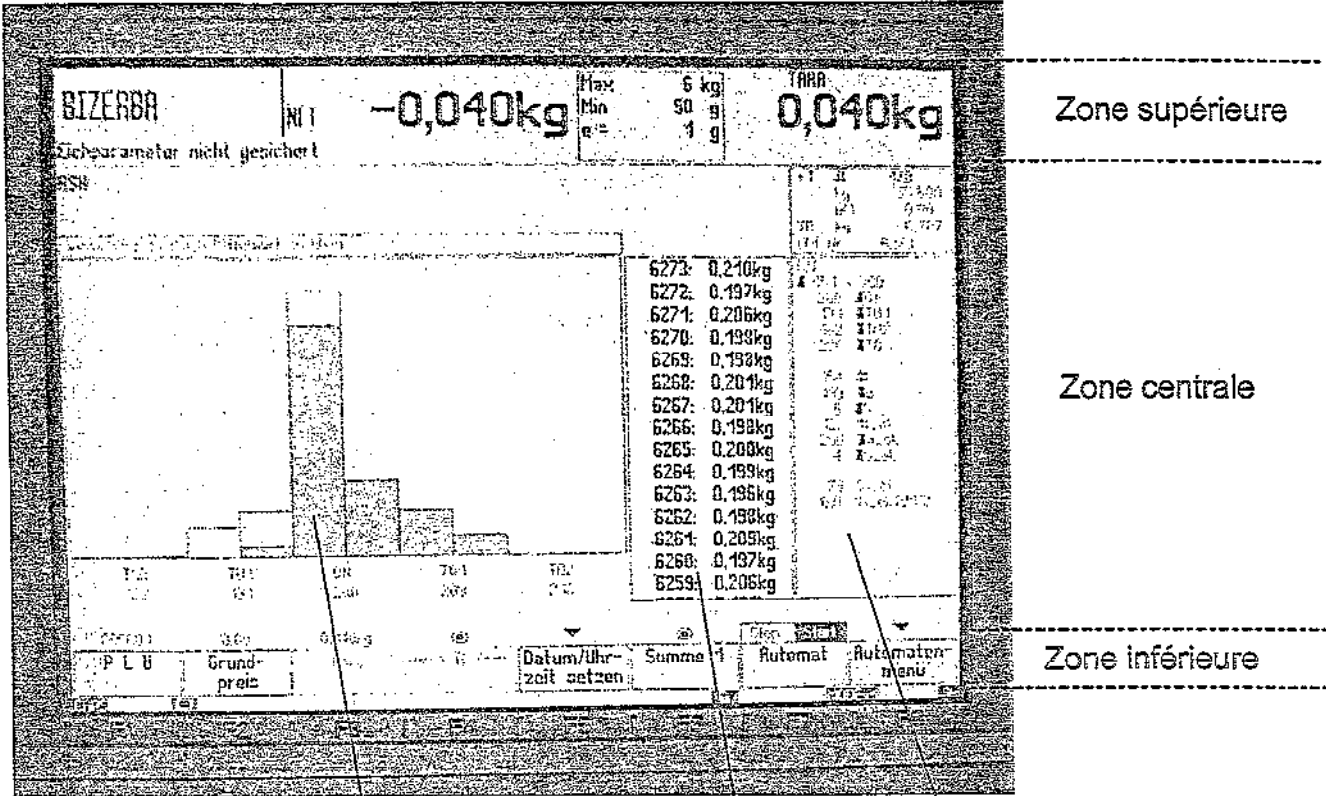
Niveau 3 : introduction/mémorisation/modification de données.

Niveau 4 : paramétrage pour fonctionnement de l'appareil en mode interconnecté.

Niveau 5 : configuration du mode d'exploitation de l'appareil.

Niveau 6 : introduction des paramètres métrologiques (Max, Min, e, zone de mise à zéro, ...)

Exemple de masque d'écran :



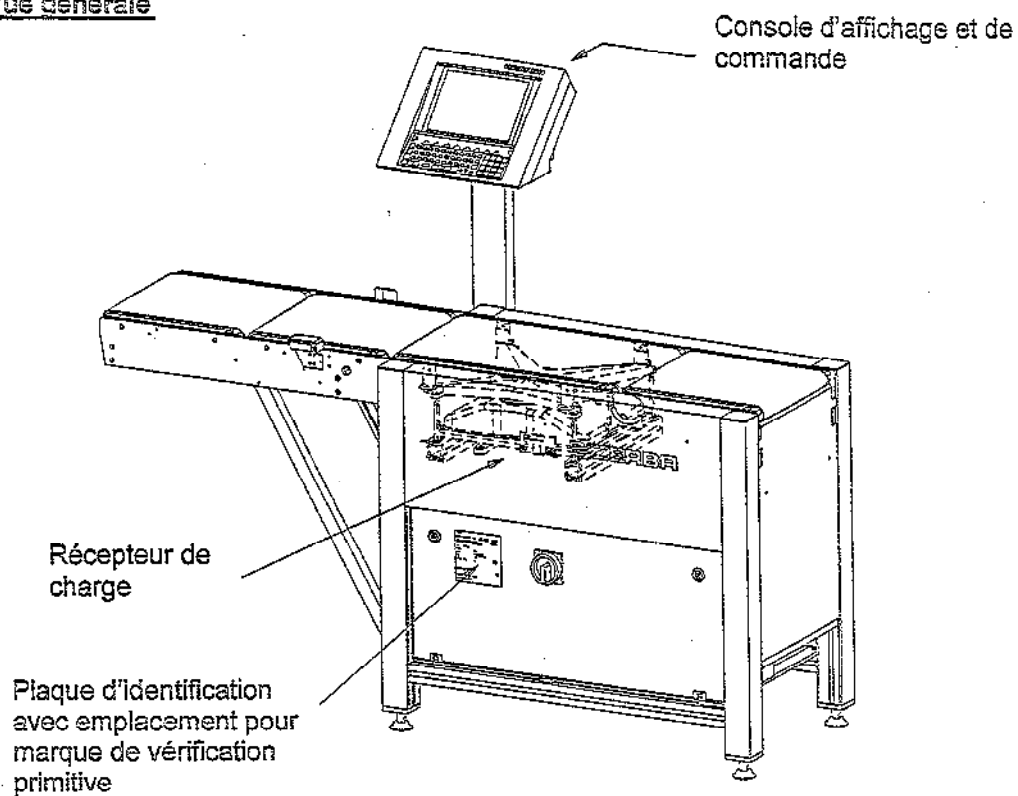
Affichage de données statistiques

Affichage des pesées au « fil de l'eau »

Histogramme de répartition des pesées

## Vue générale de l'instrument et scellement

### Vue générale



### Détail du récepteur de charge

